

N° 2.2./2023 - 026

Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
Publié le
ID : 078-217805209-20230417-PC2023000026-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° PC 078 520 22 M 0009

COMMUNE DE RICHEBOURG
YVELINES

Destinataire du courrier :

N° [REDACTED]
**54ter, Route de Tacoignières
78550 RICHEBOURG**

Objet : Annulation avant décision à la demande expresse des pétitionnaires

Madame,

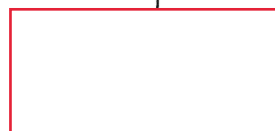
Vous avez déposé en date du 26/12/2022, une demande de Permis de construire, sur un terrain sis 54ter, Route de Tacoignières à RICHEBOURG (78550).

Le 20/02/2023 vous avez adressé à la commune de RICHEBOURG un courrier de demande de classement sans suite du dossier susvisé.

En conséquence de cette demande, votre demande de Permis de construire est **ANNULÉE** et **classée sans suite**. Vous ne pourrez donc pas effectuer les travaux déclarés. Un exemplaire de votre dossier est conservé dans notre service pour nos archives. Les exemplaires restants seront mis à votre disposition si vous souhaitez les récupérer.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

À RICHEBOURG, le 17/04/2023



**Pour le Maire et par délégation,
Julien GRENOT**

